**Elément pour l’évaluation et suivi**

**Les principes et objectifs de l’évaluation**

Le suivi écologique ou monitoring selon (Surtherland, 2001) est une activité de surveillance continue du statut et des paramètres écologiques dans l'espace et le temps afin de déceler d'éventuel changement. Cette activité est une aide au gestionnaire. Cette composante est par ailleurs selon Gomsé A. et al.,( 2008) importante dans les activités de conservation parce que à travers elle, on peut mesurer et évaluer l'impact des activités sur la conservation.

Le but d'une évaluation est d'analyser les effets d'un programme et de porter un jugement. Ce jugement s'articule autour d'une palette de critères :

**Cinq critères:**

* **Pertinence**

La mesure dans laquelle les objectifs envisagés par le projet répondent correctement aux problèmes identifiés ou aux besoins réels. La pertinence doit être évaluée tout au long du cycle du projet.

* **L’efficacité**

L'efficacité décrit la réalisation des objectifs. C’est la comparaison entre les objectifs fixés au départ et les résultats atteints : d’où l’importance d’avoir des objectifs clairs au départ. L’intérêt est de mesurer des écarts et de pouvoir les analyser.

* **L'efficience**

L'efficience concerne l’utilisation rationnelle des moyens à disposition et vise à analyser si les objectifs ont été atteints à moindre coût (financier, humain et organisationnel).

* **L'impact**

L’étude de l’impact mesure les retombées de l'action à moyen et long terme, c’est l'appréciation de tous les effets, du projet sur son environnement, effets aussi bien positifs que négatifs, prévus ou imprévus, sur le plan économique, social, politique ou écologique

* **La durabilité (pérennité, viabilité)**

Le cinquième critère, la durabilité (ou encore pérennité ou viabilité), vise à savoir si les effets du programme perdureront après son arrêt. C'est l'analyse des chances que les effets positifs de l'action se poursuivent lorsque l'aide extérieure aura pris fin.

Il existe trois types d’évaluation, généralement associés, mais qui peuvent être considérés séparément :

- une évaluation « *a priori* » (ou *ex ante*), c'est-à-dire avant validation de la politique,

par laquelle on essaie d’anticiper les effets d’une politique et d’en ajuster les contours

- une évaluation « chemin faisant » (ou *in itinere*) qui apprécie les cinq critères de

l’évaluation (pertinence, efficience, etc.) d’une politique au fur et à mesure de sa

mise en oeuvre, permet des réajustements en cours pour atteindre les objectifs fixés

- une évaluation « *a posteriori* » (ou *ex post*) par laquelle on apprécie ce qu’a donné

une politique une fois que celle-ci a été lancée et/ou mise en œuvre